

Étude : Profil des expériences sur le marché du travail des adultes ayant une incapacité, 2012

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 3 décembre 2015

En 2012, 10,1 % des Canadiens de 15 à 64 ans, ou 2 338 200 personnes, ont déclaré avoir une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à un état ou à un problème de santé chronique qui limitait leurs activités quotidiennes.

Près de la moitié des personnes en âge de travailler et ayant une incapacité ont un emploi

Des 2 338 200 personnes en âge de travailler et ayant une incapacité au Canada, 1 057 100 personnes avaient un emploi (45,2 %), 125 700 étaient au chômage (5,4 %) et 1 155 500 étaient inactives (49,4 %).

Les taux d'emploi diffèrent selon le type d'incapacité. Les personnes ayant une incapacité liée au développement, aux fonctions cognitives ou à la santé mentale doivent faire face à de plus grands obstacles à l'emploi que les personnes ayant une incapacité liée à un sens ou une incapacité physique.

Près d'un tiers des Canadiens ayant une incapacité sont des travailleurs potentiels

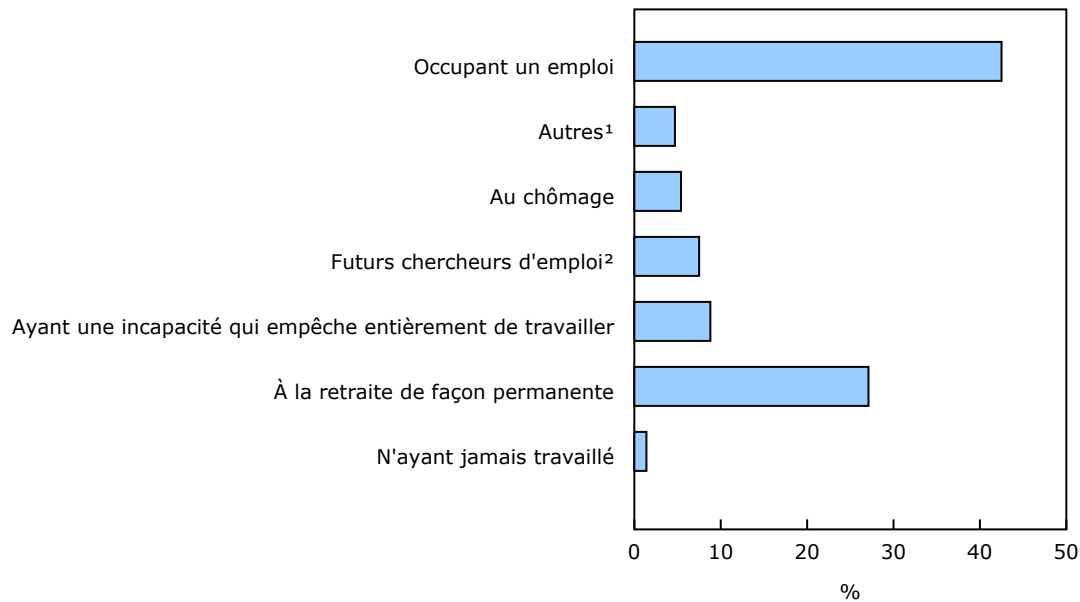
Des 1 155 500 personnes en âge de travailler et ayant une incapacité qui étaient inactives, celles qui ont déclaré avoir l'intention de chercher du travail au cours de la prochaine année et celles qui ont déclaré avoir eu un emploi ou être aux études en 2012 sont considérées comme des travailleurs potentiels. La population des travailleurs potentiels ayant une incapacité a donc été estimée à 411 600 personnes, ce qui comprend les personnes au chômage (125 700), les futurs chercheurs d'emploi (175 200) et les autres travailleurs potentiels ayant une incapacité (110 800).

Les travailleurs potentiels ayant une incapacité étaient plus jeunes que la population ayant une incapacité et occupant un emploi : 62,7 % d'entre eux avaient moins de 45 ans, comparativement à 37,1 % des personnes occupant un emploi.

Les travailleurs potentiels ayant une incapacité étaient plus susceptibles que ceux qui occupaient un emploi d'avoir une incapacité sévère ou très sévère : 54,3 % de ces personnes avaient une incapacité sévère ou très sévère, comparativement à 32,1 % de celles qui avaient un emploi.



Graphique 1 Aptitude au travail des personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité, 2012



1. Cette catégorie inclut les 22 500 étudiants actuels qui ne pouvaient être classés dans les autres catégories et les 88 300 autres qui avaient déjà travaillé.

2. Chercheront du travail au cours des 12 prochains mois.

Note(s) : Les personnes comprises dans les catégories « autres », « au chômage » et « futurs chercheurs d'emploi » sont considérées comme travailleurs potentiels. Les personnes comprises dans les catégories « n'ayant jamais travaillé », « ayant une incapacité qui empêche entièrement de travailler » et « à la retraite de façon permanente » ne sont pas considérées comme des travailleurs potentiels.

Source(s) : Enquête canadienne sur l'incapacité (3251).

Plus des trois quarts des adultes ayant une incapacité et occupant un emploi travaillent à temps plein

Plus des trois quarts (77,7 %) des adultes ayant une incapacité et occupant un emploi travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine). Parmi les adultes ayant une incapacité et occupant un emploi qui travaillaient à temps partiel, plus du tiers (36,0 %) ont dit que leur incapacité ou leur problème de santé était la principale raison pour laquelle ils travaillaient moins de 30 heures par semaine, et moins du quart (23,3 %) ont dit qu'ils auraient préféré travailler à temps plein, mais qu'ils n'avaient pas réussi à trouver un emploi le leur permettant.

Plus de la moitié des travailleurs potentiels ayant une incapacité qui cherchaient activement un emploi pourraient travailler à temps plein

Parmi les travailleurs potentiels qui cherchaient activement du travail (c'est-à-dire les chômeurs), 59,5 % ont dit ne pas être limités dans leur capacité de travailler à temps plein et 71,1 % ont déclaré ne pas être limités dans leur capacité de travailler à temps partiel.

Une réduction ou une modification des heures de travail constitue le besoin le plus important

Moins de la moitié (42,3 %) des personnes ayant une incapacité et occupant un emploi ont déclaré avoir besoin d'au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail en raison de leur condition, comparativement à 58,6 % des travailleurs potentiels.

Un horaire flexible ou une réduction des heures de travail constituait le besoin le plus souvent déclaré, tant pour les personnes occupant un emploi (22,6 %) que pour les travailleurs potentiels ayant une incapacité (41,5 %).

Les besoins sont en grande partie comblés par les employeurs

Pour la plupart (79,5 %) des personnes ayant une incapacité qui occupaient un emploi et qui avaient besoin de mesures d'adaptation en milieu de travail, au moins un des besoins était comblé.

Le besoin d'un horaire flexible, qui est la mesure la plus souvent déclarée comme étant nécessaire, constituait aussi le besoin le plus souvent comblé. En effet, 75,9 % des personnes ayant une incapacité qui occupaient un emploi et qui avaient ce besoin ont déclaré avoir obtenu cette mesure. Les besoins qui étaient le plus souvent non comblés étaient les suivants : les services de communication, les ordinateurs avec un logiciel spécialisé, le soutien humain et l'aide technique. Ces besoins figuraient par contre parmi les moins demandés.

De tous les adultes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et occupant un emploi et dont au moins certains des besoins de mesures d'adaptation en milieu de travail n'avaient pas été comblés, 44,6 % ont déclaré que leur employeur n'était pas au courant de ces besoins. Le plus souvent, les employés n'ont pas parlé de ces besoins par crainte des conséquences négatives (33,1 %) ou parce qu'ils ne se sentaient pas à l'aise de demander la mesure d'adaptation (33,0 %).

Les employés ayant une incapacité ne pouvaient travailler qu'un nombre limité d'heures

Près de la moitié (46,4 %) des personnes ayant une incapacité qui occupaient un emploi avaient au moins une certaine difficulté à avancer dans leur profession ou à changer d'emploi en raison de leur incapacité. La raison la plus fréquente de ces difficultés était que leur incapacité limitait le nombre d'heures que celles-ci pouvaient travailler (30,9 %). C'est un fait à noter, étant donné que le besoin d'un horaire flexible ou d'une réduction des heures de travail représentait la mesure d'adaptation en milieu de travail la plus souvent demandée.

Le peu d'emplois disponibles localement et une formation insuffisante constituent les obstacles les plus courants

Près des trois quarts (72,6 %) des travailleurs potentiels de 15 à 64 ans qui étaient inactifs faisaient face à des obstacles qui les ont découragés d'essayer de trouver du travail. Les obstacles les plus souvent mentionnés étaient le peu d'emplois disponibles localement (32,5 %), une formation ou une expérience insuffisante (31,9 %) et les échecs des tentatives précédentes pour trouver un emploi (26,0 %).

Les répondants ont moins souvent déclaré des obstacles propres au fait d'avoir une incapacité; 17,4 % ont dit avoir vécu de la discrimination par le passé, 12,3 % ont vécu des problèmes d'accessibilité et 9,4 % n'avaient pas de transport adapté.

Les obstacles liés à la situation financière contribuaient aussi au découragement à l'égard du marché du travail. Près d'un travailleur potentiel sur cinq (18,5 %) s'attendait à gagner moins au travail que son niveau de revenu actuel et 15,3 % s'attendaient à perdre certains autres avantages offerts par les programmes d'aide.

Note aux lecteurs

Les constatations de l'étude sont fondées sur l'examen d'un ensemble de données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. L'ECI a été menée en 2012 auprès d'un échantillon de personnes ayant déclaré une limitation d'activités dans l'ENM de 2011.

Des personnes en âge de travailler et ayant une incapacité qui ne faisaient pas partie de la population active, celles dont l'incapacité les empêchait entièrement de travailler, celles qui avaient pris leur retraite de façon permanente, et celles qui n'avaient pas d'expérience antérieure de travail et n'étaient pas aux études ne sont pas considérées comme des travailleurs potentiels.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3251](#).

L'étude intitulée « [Profil des expériences sur le marché du travail des adultes ayant une incapacité chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012](#) », qui fait partie de la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012* ([89-654-X](#)), est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).